

RESOLUTIONS

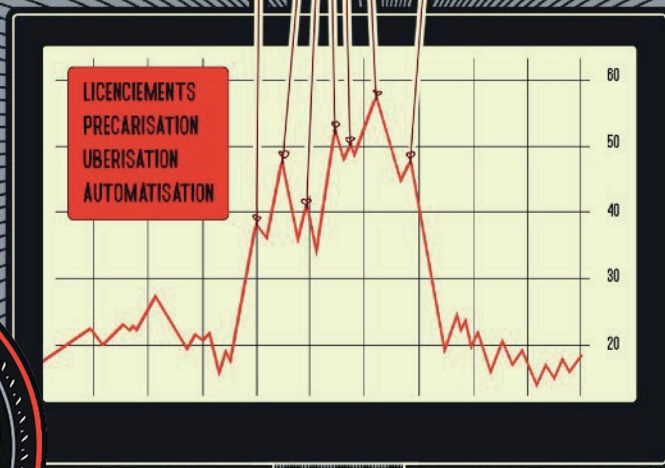
2020

12^{ème} Congrès F.E.E.T.S.

PRECARISATION

ACCAPAREMENT DES RICHESSES

MARCHANDISATION



AUTOROUTES



Fédération Équipement Environnement Transports Services

F.E.E.T.S.





RESOLUTION AUTOROUTES & OUVRAGES A PEAGES ET ASSIMILES

Le Congrès constate que la situation économique et sociale dans le secteur des autoroutes et des ouvrages d'art à péages, telle que décrite dans la résolution n'a pas évolué depuis le dernier Congrès fédéral. La course effrénée et irraisonnée aux recherches de gain de productivité et de rentabilité continue de s'amplifier et a des conséquences néfastes pour les personnels et les usagers. La négociation d'accords dans cette branche continue de se borner à la négociation contrainte par les pouvoirs publics quand bien même les organisations syndicales, dont FO, proposent des thèmes susceptibles d'améliorer les conditions de vie et de travail des salariés du secteur dans un secteur pourvu de « grain à moudre » !

SECURITE DES PERSONNELS

Le Congrès réaffirme que les contrats de plan négociés entre les concessionnaires d'autoroutes et l'Etat ne répondent plus aux exigences liées à la délégation de service public et exige de l'Etat un contrôle accru et renforcé.

Le Congrès s'insurge de l'augmentation des accidents de circulation sur le tracé et notamment des accidents impliquant des personnels autoroutiers. L'implication des sociétés d'autoroutes, soulignée lors du dernier Congrès reste d'actualité mais est largement entachée par leur refus de mettre en place les outils sociaux permettant la protection des salariés en fin de carrière. Sur ce sujet, le Congrès exige l'amplification des politiques de prévention à destination des personnels et des usagers.

Le Congrès dénonce le désengagement des pouvoirs publics en matière de prévention et d'intervention liés à la sécurité et demande la mise en place d'une réflexion sur l'ensemble des expérimentations en cours ou souhaitées en matière de protection des salariés et des usagers. De fait, le Congrès exige des pouvoirs publics et de l'Association Professionnelle des Sociétés concédées (ASFA) qu'ils prennent toutes leurs responsabilités dans le domaine de la Sécurité Routière.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Congrès constate que la dégradation des conditions de travail de l'ensemble des personnels continue de s'amplifier et entraîne une augmentation des risques psychosociaux se traduisant par un mal-être voire de la souffrance au travail, arrêts de travail à répétition, démissions, ruptures conventionnelles, mutations forcées et autres.

Le Congrès demande l'ouverture d'une négociation de branche sur un accord-cadre sur le télétravail.

La crise sanitaire a malheureusement confirmé ce que FO a dénoncé lors de la mise en place des CSE, à savoir le rôle majeur et essentiel du CHSCT dans l'entreprise. Le Congrès mettra donc tout en œuvre pour que les salariés du secteur soient réellement protégés dans l'accomplissement de leurs missions en exigeant que le CHSCT reprenne sa place d'instance contraignante dans l'entreprise.

EMPLOI

Le Congrès continue de dénoncer les suppressions d'effectifs sous forme de restructuration de services. Le Congrès affirme que ces suppressions d'effectifs se font au détriment de la sécurité des usagers et des salariés. Le Congrès exige dans un premier temps l'arrêt de la baisse générale des effectifs, la reprise des embauches afin de rééquilibrer la pyramide des âges, permettant ainsi la mise en place de moyens en personnels suffisants dans les sociétés d'autoroutes pour assurer la sécurité des personnels et des usagers. Le congrès exige également l'arrêt de la précarisation des effectifs par une utilisation de la sous-traitance.

Le Congrès continue de condamner l'automatisation généralisée des moyens de perception du péage de jour comme de nuit générant de multiples problèmes pour les personnels comme pour les usagers. Il exige l'arrêt immédiat des expérimentations liées à la mise en place du péage libre dit « free-flow » et la mise en place d'un moratoire sur ce sujet. Moratoire ayant pour but de fournir l'information sur les objectifs du free-flow puisque les entreprises mettent en avant un redéploiement et une transformation des postes existants dans les entreprises et la création inhérente de nouveaux métiers. Le congrès dénonce les dispositions relatives à ce sujet dans la loi LOM.

Le congrès constate que la branche s'est enfin saisie du sujet de la formation professionnelle en mettant en place les outils adéquats pour mener une politique de formation professionnelle au niveau de la branche en associant les organisations syndicales. Le Congrès demande aux entreprises d'amplifier cette politique afin d'offrir aux salariés une véritable perspective de formation professionnelle.

SALAIRES

La crise sanitaire permet de constater que les catégories les plus exposées en ces périodes de crise sanitaire sont également les catégories classifiées dans le bas de l'échelle des rémunérations annuelles garanties. En conséquence, le Congrès revendique une revalorisation réelle des salaires directs, donc hors éléments accessoires, une sécurisation des rémunérations notamment la partie variable due à l'activité professionnelle fluctuante et une remise à plat des classifications permettant de définir une nouvelle classification assortie d'une revalorisation des métiers et une prise en compte des sujétions liées aux postes.

DEVELOPPEMENT

Le congrès mandate les instances fédérales pour continuer d'amplifier les échanges avec nos camarades européens et internationaux sur les sujets liés au secteur autoroutier, qui ont un impact sur le devenir des salariés.

Le Congrès se félicite des actions menées depuis le dernier Congrès, à savoir :

- conserver la convention interentreprises et la convention collective du secteur et, de fait, préserver les acquis sociaux des salariés du secteur,

- mobiliser les salariés du secteur lors d'une action nationale sur la sécurité des personnels.

Le Congrès affirme que l'unité d'action des syndicats FO des sociétés d'autoroutes et ouvrages d'art à péage contribue à engranger des victoires pour les salariés du secteur et soutient le combat mené en permanence par ses syndicats FO présents dans les sociétés d'autoroutes pour lutter contre les politiques récessives mises en œuvre par leurs dirigeants.

Le Congrès invite instamment tous les salariés du secteur autoroutier à rejoindre les rangs de l'organisation syndicale FO, à se constituer en sections et syndicats dans les entreprises dépourvues de représentation FO.

Adoptée à l'unanimité



La Force Syndicale

F.E.E.T.S.

*Fédération Équipement Environnement
Transports Services*

